



APPEL D'OFFRES 2026-08 RÉFECTION DE LA RUE GIBSON

La Municipalité de Kingsey Falls désire obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Gibson sur une distance d'environ 400 mètres. Les travaux incluent, sans toutefois s'y limiter, la réfection de la route comprenant la mise en place d'un réseau d'égout pluvial et le remplacement de l'égout sanitaire, la réfection de la structure de chaussée, trottoirs et bordures de béton, et pavage.

Le Soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les plans et devis réalisés par la FQM.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des Soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du Conseil de la municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son Conseil.

Les soumissions seront reçues au bureau de Mme Annie Lemieux, directrice générale et greffière de la Ville de Kingsey Falls, au 401, boul. Marie-Victorin, Kingsey Falls, (Québec) J0A 1B0, **le ou avant le 25 mars 2026, à 11 h**, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

Sont admissibles à soumissionner au présent appel d'offres les Soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité dans le cadre du présent appel d'offres, soit l'Accord Québec-Ontario (ACCQO) et l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). Les soumissionnaires dont le nom figure à la liste des entreprises non conforme au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française ne sont pas admissibles à soumissionner.

Les Soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SEAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO. Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Le présent appel d'offres, l'adjudication du contrat et la réalisation des travaux sont conditionnels à l'obtention du financement disponible et du règlement d'emprunt.

Donné à Kingsey Falls, le 11 mars 2026

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière